

Décision du 09/09/2024 portant sanction financière

Une sanction financière a été prise à l'encontre d'un opérateur et publiée sur notre site durant un mois, conformément aux dispositions du V de l'article R. 5312-2 du code de la santé publique.

La décision portant sanction financière recherchée a été publiée selon les dispositions énoncées ci-dessus, c'est pourquoi elle n'est désormais plus disponible sur notre site .

[Retrouvez les bilans annuels des sanctions financières prononcées par l'ANSM](#)